

TOUR DES PORTS DE LA MANCHE

ÉDITION 2022

DOSSIER
DE PRESSE



RELATIONS MÉDIAS

Agitées du Bocage - Bérengère

06 47 42 77 57

media@agiteesdubocage.com

YACHT CLUB DE GRANVILLE

Luc Berthillier, coordinateur général

06 15 08 96 59

b2o.berthillier@gmail.com



UN RENDEZ-VOUS NAUTIQUE INCONTOURNABLE



Depuis 1984, le Tour des ports de la Manche est un rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de course nautique : avec ses étapes sur nos côtes et dans les îles Anglo-Normandes, cette régata est la plus grande course à la voile de Normandie et l'une des plus grandes courses-croisières françaises.

Cette année, en partant le 3 juillet à Saint-Vaast-la-Hougue, environ 650 navigateurs répartis dans une centaine d'équipages devront franchir les étapes de Cherbourg-en-Cotentin, Diélette, Barneville-Carteret, Jersey et ses alentours avant d'arriver à Granville, le 8 juillet. Il s'agira une nouvelle fois d'une course exceptionnelle, dans un cadre merveilleux, où les compétences de navigation façonneront le classement final au gré des étapes.

Le Département de la Manche est très heureux d'accompagner cette nouvelle édition du Tour des ports de la Manche dans un cadre plus serein que celui des deux dernières années, où la crise sanitaire avait pu créer des barrières incommodantes.

Ce grand moment de convivialité, à la fois en mer et sur les ports, sera comme à son habitude partagé dans l'ensemble des villes étapes. N'oublions pas que c'est le fruit d'un investissement conséquent, permis par le travail en bonne entente entre tous les acteurs ; j'aimerais à ce titre adresser ma reconnaissance à Gilles Lézan, président du Yacht Club de Granville, qui s'est particulièrement mobilisé pour que cette régata perdure comme un événement sportif de haut niveau pour notre territoire.

Jean Morin,
Président du conseil
départemental de la Manche



Le Département de la Manche,

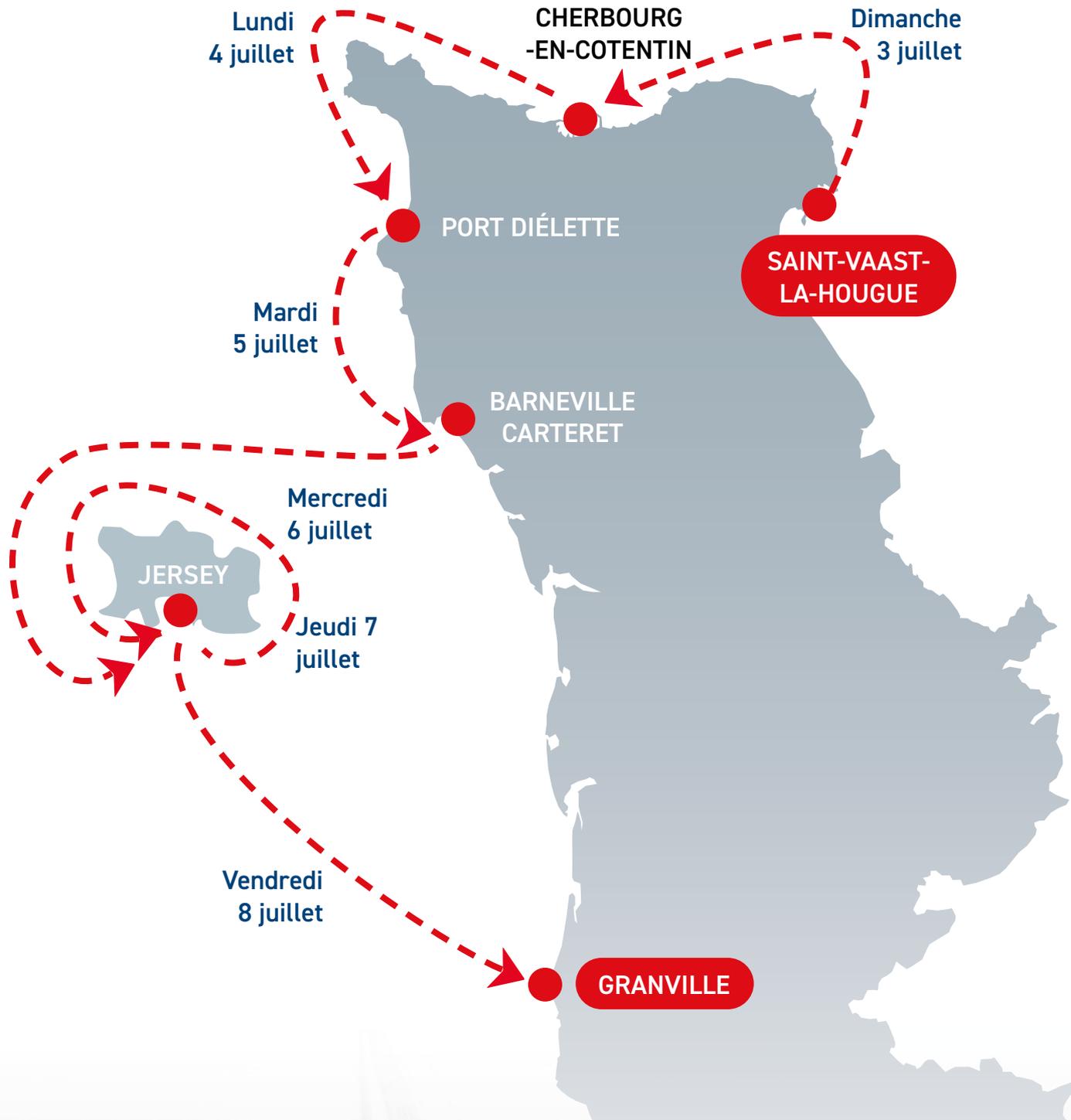
partenaire du monde sportif

SPORT DE HAUT NIVEAU ET SPORT POUR TOUS

Engagé pour la pratique sportive du plus grand nombre, le Département soutient les associations et les événements sportifs.



PLAN DU TOUR



PARTENAIRES

ORGANISATION



PARTENAIRES



SAINST-VAAST
LA-HOUGUE



BARNEVILLE
CARTERET



GRANVILLE



tourdesports50.fr

LA MANCHE

DESTINATION MARITIME

La mer lui a donné son nom, l'océan régit son climat et, où que l'on se trouve sur le territoire, le rivage n'est jamais très loin... Cette presqu'île est comme une jetée de granit, brassée par la mer de tous côtés. Son littoral se distingue par la variété de ses 355 km de côtes préservées comme par ses conditions de navigation et son riche patrimoine maritime.

Côtes préservées et ports équipés

Le littoral de la Manche offre une large palette de paysages séduisants. Falaises déchiquetées, dunes de sable fin, caps et havres, îles, ports et stations balnéaires le ponctuent ainsi, depuis la Baie des Veys et Utah Beach, jusqu'au Mont-Saint-Michel, en passant par le Nord Cotentin.

Si le littoral est sauvage et authentique, il n'en est pas moins équipé pour la plaisance. Avec ses 19 ports, le département de la Manche compte 6 899 places de plaisance dans des ports ou dans des zones de mouillages. Il représente ainsi à lui seul près de la moitié de la capacité d'accueil de la Normandie (14 164 places dans les ports ou zones de mouillages).

Réparti entre :

- 4 789 places dans les ports avec bassins
- 1 350 places dans les ports d'échouage dont 269 sur pontons
- 760 mouillages, hors des ports

Des activités vivifiantes, une énergie marine

Grâce à son climat tempéré, la qualité et l'étendue de ses plages, l'orientation de ses côtes ou encore les caractéristiques du vent, la Manche est propice à la pratique d'activités nautiques et véliques, aussi nombreuses que variées : kayak de mer, kitesurf, plongée, aviron, wakeboard, voile, longe-côte, parapente... La Manche est aussi le théâtre des plus grandes marées d'Europe, de quoi ravir les pêcheurs à pied !

Le tourisme balnéaire

Les stations balnéaires sont des ancrages où il fait bon séjourner. Leurs grandes plages de sable blond invitent à l'évasion et les restaurants tournés vers l'horizon, subliment poissons et fruits de mer. Les stations balnéaires telles que Agon-Coutainville ou Montmartin-sur-Mer et le secteur de la Côte des Isles, labellisés « Famille plus », proposent de nombreuses activités pour les enfants.

Un héritage culturel

Enfin, la Manche est riche d'un patrimoine navigant et d'une grande tradition maritime où marins et pêcheurs, voiliers et voiles traditionnelles racontent l'histoire d'un territoire. Faire escale sur nos côtes, c'est l'occasion de plonger dans une histoire qui rallie les rivages. Héritage viking, bataille navale (La Hougue), campagnes de pêche de Terre-Neuve, épopée transatlantique, corsaires embusqués ou encore des côtes qui permettent le retour de la liberté en Europe en 1944 (Utah Beach)... tel est le passé dont est empreint notre littoral.

Les îles sont parties intégrantes de ce patrimoine maritime : Chausey et ses nombreux îlots, Tatihou et le Mont-Saint-Michel. Toutes proches, les îles Anglo-Normandes (Jersey, Guernesey, Serq et Aurigny) offrent un dépaysement assuré.

D'îles en îles, du plus petit port de France, Port Racine dans le Cotentin (Hague), aux ports de plaisance modernes multiservices ; de la pêche à pied, aux sports de glisse, la Manche et son riche littoral sauront ainsi attirer tous les amoureux de la mer.

En savoir plus sur la destination Manche : manchetourisme.com



Latitude
Manche
AGENCE D'ATTRACTIVITÉ



tourdesports50.fr

UN FORMIDABLE DÉFI NAUTIQUE ET HUMAIN

Il y a les marins, les voiliers, les ports. Le goût de l'aventure, le goût des embruns, des virées de bord. Il y a le partage de l'effort, le partage de la fête, les retrouvailles après le sport.

Le Tour des Ports de la Manche est une régata organisée chaque année, au mois de juillet, qui relie différents ports de plaisance de la Manche.

Une course exceptionnelle qui compte parmi les grands rendez-vous nautiques de l'été, un bassin de navigation unique et un parcours fantastique où se retrouvent 100 équipages, 650 navigateurs, dans une ambiance hors du commun. C'est la plus grande course à la voile de Normandie et l'une des plus grandes courses croisières françaises.

NOUVEAUTÉ

LE CHALLENGE ADDICTIVE SAILING

Laurent Travert, photographe officiel du Tour des Ports, sera muni cette année de 4 drones permettant de photographier au mieux les navigateurs. Il sélectionnera 5 à 6 photos, parmi lesquelles un jury votera pour leur «coup de coeur». L'équipage gagnant se verra offrir un week-end de trois jours à bord du catamaran *Addictive Sailing*.

L'objectif de ce challenge est de mettre en avant notre beau littoral photogénique à travers la photographie.



PROGRAMME PAR VILLES ETAPES DU TOUR DES PORTS 2022

SAMEDI 2 JUILLET | SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

De 9 h à 19 h Accueil, remise des dossiers de course et du matériel au pied du car podium
19 h 30 Briefing des skippers face au car podium
20 h Soirée Huitres (distribution près du car podium)

DIMANCHE 3 JUILLET | SAINT-VAAST-LA-HOUGUE - CHERBOURG-EN-COTENTIN

À partir de 11 h 15 Départ du port
13 h Départ de la course côtière
à partir de 17 h Arrivée des équipages. Au port à partir de 18 h
A partir de 19h Animation musicale, apéritif, résultats, remise des prix sur le car podium suivis de plateaux-repas

LUNDI 4 JUILLET | CHERBOURG-EN-COTENTIN - PORT-DIÉLETTE

À partir de 10 h Sortie des bateaux
À partir de 11 h Départ de la course
À partir de 18 h Arrivée des équipages
Animation avec bateaux téléguidés dans le port
À partir de 19 h 30 Remise des Prix sur le car podium suivi d'un dîner grillades dès 20 h

MARDI 5 JUILLET | PORT DIÉLETTE - CARTERET

À partir de 08 h Départ des bateaux
À partir de 13 h Arrivée des bateaux - Fermeture de la porte à 15 h 05
À partir de 18 h 30 Remise des prix sur le car podium
À partir de 19 h 30 Dîner "Poulet Frites" et animation musicale au Yacht club
Visite gratuite pour les coureurs du phare de Carteret (sur inscription auprès de l'organisation)

Les horaires ci-dessous sont communiqués en heure française.

MERCREDI 6 JUILLET | CARTERET - JERSEY

À partir de 11 h 30 Sortie des bateaux
12 h 30 Départ de la course
À partir de 18 h Arrivée des équipages
20 h Remise des prix sur le parking au dessus du stationnement des bateaux
20h30 Dîner plateaux sur le même site

JEUDI 7 JUILLET | JERSEY - JERSEY

À partir 9 h Sortie des bateaux
À partir de 18 h Arrivée des équipages
À partir de 19 h 30 Remise des prix et apéritif (puis soirée libre)

VENDREDI 8 JUILLET | JERSEY - GRANVILLE

À partir de 8 h Sortie des bateaux
À partir de 16 h 30 Arrivée des équipages
Entre 17 h et 19 h Restitution des balises et cagnards près du car podium
19 h 30 Proclamation des résultats (classements de l'étape, général, et Trophées divers, tirages au sort) sous la tente positionnée sur l'esplanade
20 h Dîner sur le port et animations dans Granville (Sortie de Bains)

NB : Ce programme est évidemment sous réserve des autorisations. Un protocole sera probablement mis en place afin d'éviter au maximum les rassemblements. Les briefings, remise des prix, repas et animations sont également sous réserve des conditions sanitaires et des préconisations administratives et pourraient être interdits.

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

VILLE DÉPART

INFORMATIONS UTILES

LE PORT

BUREAU DU PORT

Place Auguste Contamine – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 23 61 00

VHF CANAL 9

Mail : saint-vaast@ports-manche.fr

PRESTATIONS

Eau et électricité sur les pontons, douches et sanitaires à la capitainerie, carburants, ordures ménagères, services divers

SERVICES

OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN

1, Place du Général De Gaulle – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 71 00 71

WEB : http://www.saintvaast.fr/office_de_tourisme.aspx

ECOLE DE VOILE

CNEC 4 quai Commandant Paris – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 43 44

73

WEB : <http://www.centre-nautique-est-cotentin.fr/>

YACHT CLUB DE ST VAAST

6 quai du Commandant Paris – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 44 07 87

WEB : <https://ycsv-saintvaast.com/>

PROFESSIONNELS

COTENTIN NAUTIC

5 rue de Réville – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 20 85 50

ST VAAST MARINE

1 chemin Coutis – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 43 90 80

CHANTIER NAVAL BERNARD

4 Place du Général Leclerc – 50550 ST VAAST LA HOUGUE

Tél. 02 33 54 43 47



CHERBOURG-EN-COTENTIN

SERVICES

PORT CHANTEREYNE

BUREAU DU PORT : Tél. 02 33 87 65 70

Mail : portchantereyne@cherbourg.fr

WEB : <https://www.portchantereyne.fr/>

VHF Canal 9

YACHT CLUB DE CHERBOURG

Tél. 02 33 94 28 05

Mail : yc-cherbourg@wanadoo.fr

WEB : <https://yc-cherbourg.com/>

SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER : Tél. 02 33 52 29 38, VHF Canal 16 – mobile : 196

VIGIE DU HOMET

Tél. 02 33 92 60 08

VHF Canal 12

PRESTATIONS

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, laverie, wifi, météo

MANUTENTIONS

Elévateur 40 tonnes, grue de mâtage de 600 kg, carburants, ordures ménagères, pompage eaux grises et eaux noires, récupérateur huiles usées et pots de peinture, batteries, aires de carénage et cale de mise à l'eau.

PROFESSIONNELS

Chantiers navals, accastillage, voileries, restaurants, hôtels,...

CONTACTS UTILES

AFFAIRES MARITIMES

Place Bruat – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél. 02 50 79 15 00

OFFICE DE TOURISME CHERBOURG

14 quai Alexandre III – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél. 02 33 93 52 02

WEB : <https://www.encotentin.fr/>

CAPITAINErie PORT DE COMMERCE DE CHERBOURG

Gare transatlantique, quai de France Tél. 02 33 20 41 25

VHF CANAL 12



tourdesports50.fr

PORT DIÉLETTE

SERVICES

PORT

Electricité et eau sur pontons, sanitaires, ordures ménagères, station carburants, wifi, pompe à eaux noires, potence de démâtage.

MANUTENTIONS

Elévateur 40 tonnes, aire de carénage.

SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER : Tél. 02 33 52 29 38, VHF Canal 16 – mobile : 196

CONTACTS UTILES

BUREAU DU PORT VHF

CANAL 9
Tél. 02 33 53 68 78

OFFICE DU TOURISME DE LA HAGUE

32, rue centrale – 50340 LES PIEUX
Tél. 02 33 52 81 60
WEB : <https://www.encotentin.fr/>

CENTRE NAUTIQUE DE DIELETTE

2, rue du Grand Port – 50340 FLAMANVILLE
Tél. 02 33 52 61 82
WEB : <http://www.cndielette.com/>

PROFESSIONNELS

NORD WEST NORMANDIE MARINE

Port Diélette
Tél. 02 33 08 30 47
Mail : contact@dielette-plaisance.com

VOILERIE DES ISLE

Port Diélette
Tél. 06 87 96 35 91

TAXIS

DUREL Tél. 02 33 53 23 24
THOMINE Tél. 02 33 52 41 57



BARNEVILLE CARTERET

SERVICES

BUREAU DU PORT

Promenade Barbey d'Aurévilly – 50270 BARNEVILLE-CARTERET - Tél. 02 33 04 70 84
Mail : portcarteret@ports-manche.fr - WEB : <https://ports-manche.com/ports/barneville-carteret>

VHF

Canal 9

YACHT CLUB

Tél. 02 33 52 60 73

DOUANES

Tél. 02 33 04 90 08

SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER Tél. 02 33 52 29 38, VHF Canal 16 – mobile : 196

GRUTAGE

Carteret Marine : Tél. 02 33 01 20 01

PORT

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, carburants, ordures ménagères

CONTACTS UTILES

OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE DES ISLES

15 bis, Rue Guillaume le Conquérant – 50270 BARNEVILLE CARTERET

Tél. 02 33 04 90 58

Mail : tourisme@otdci.com

WEB : <https://www.tourisme.fr/1643/office-de-tourisme-barneville-carteret.htm>

PROFESSIONNELS

CARTERET MARINE ACCASTILLAGE DIFFUSION

60, avenue de la République – 50270 BARNEVILLE CARTERET

Tél. 02 33 01 20 01 - <https://www.carteret-marine.fr/>

CARTERET PLAISANCE

10 rue des quatre volontaires 50270 BARNEVILLE CARTERET



© L. Travert, ville de Barneville-Carteret



tourdesports50.fr

JERSEY

SERVICES

DOUANES Tél. 00 44 (0) 1534 833 833

SAUVETAGE

999 ou 112 ou VHF appel de détresse canal 16

Gardes côtes de Jersey : Tél. 00 44 (0) 1534 447 705

MARINAS Tél. 00 44 (0) 1534 447 730

MANUTENTION Tél. 00 44 (0) 1534 447 708

PORT

Électricité, eau, téléphone, douches, sanitaires, ordures ménagères...

VHF

Canal 14

Canal radio 82 . Tel : 00 44 (0) 1534 447 722

CONTACTS UTILES

CAPITAINERIE

Tél. 00 44 (0) 1534 447 730 ou 00 44 (0) 1534 447 708

Jersey Harbour Maritime House

La route du Port, Elizabeth, St Hélier, Jersey, JE11HB

YACHT CLUB

St Hélier Yacht Club, South Pier, St Hélier JE2 3NB

Tél. 00 44 (0) 1534 721 307

TOURIST INFORMATION CENTRE

LIBERATION STATION / BUS STATION

The Weighbridge, St Hélier

JERSEY JE2 3NG

Tél. 00 44 (0) 1534 859 000

**MAISON DE LA NORMANDIE
ET DE LA MANCHE**

71, Halkett Place, St Hélier, Jersey, JE2 4WG

Tél. 0044 (0) 1534 280 110

Courriel : info@maisondenormandie.com

maisondenormandie.com

POLICE

Tél. 00 44 (0) 1534 612 612 ou 999

HÔPITAL

Tél. 00 44 (0) 1534 442 125

PROFESSIONNELS

BOAT FAYRE ^{LDT} **Produits détaxés**

Albert Pier, St Helier, Jersey JE4 2QT, Jersey

Tél. 00 44 (0) 1534 888 852 / 00 44 (0) 7797 859 592



tourdesports50.fr

GRANVILLE VILLE ARRIVÉE

INFORMATIONS UTILES

CAPITAINERIE

Terre-plein de l'Ecluse – 50400 GRANVILLE

VHF

Port de Herel : Canal 9

BUREAU DU PORT

Promenade du Docteur Lavat – CS 20439 – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 50 20 06

WEB : <https://ports-manche.com/ports/granville-herel>

SERVICES

BRIGADE GARDE CÔTE

Tél. 02 33 50 31 20

SNSM, tél. 02 33 61 26 51

PORT

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, ordures ménagères, carburants, pompe à eaux noires, WIFI

MANUTENTIONS

Elévateurs de 12 tonnes et de 100 tonnes, grue de mâtage 500 kg (accès pro).

CONTACTS UTILES

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GRANVILLE TERRE ET MER

Bureau d'information touristique de Granville, 2 rue Lecampion – 50400 GRANVILLE

Mail : information@otgtm.fr

WEB : <https://www.tourisme-granville-terre-mer.com>

YACHT CLUB

Port de Herel – BP 317 – 50403 GRANVILLE – Tél. 02 33 50 04 25

Mail : yachtclub.granville@gmail.com

WEB : <https://yachtclubgranville.com>

CENTRE RÉGIONAL DE NAUTISME DE GRANVILLE (École de Voile)

tél. 02 33 91 22 60

Mail : contact@crng.fr

WEB : <http://centre-regional-nautisme-granville.fr/>

HÔPITAL

Tél. 02 33 91 50 00

PROFESSIONNELS

CHANTIER NAVAL DE HEREL ACCASTILLAGE DIFFUSION

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 69 20 00

STL NAUTISME

Port du Herel – 50400 GRANVILLE, Tél.: 02 33 69 32 90

VOILERIE GRANVILLAISE

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE. Tél. 02 33 50 62 28

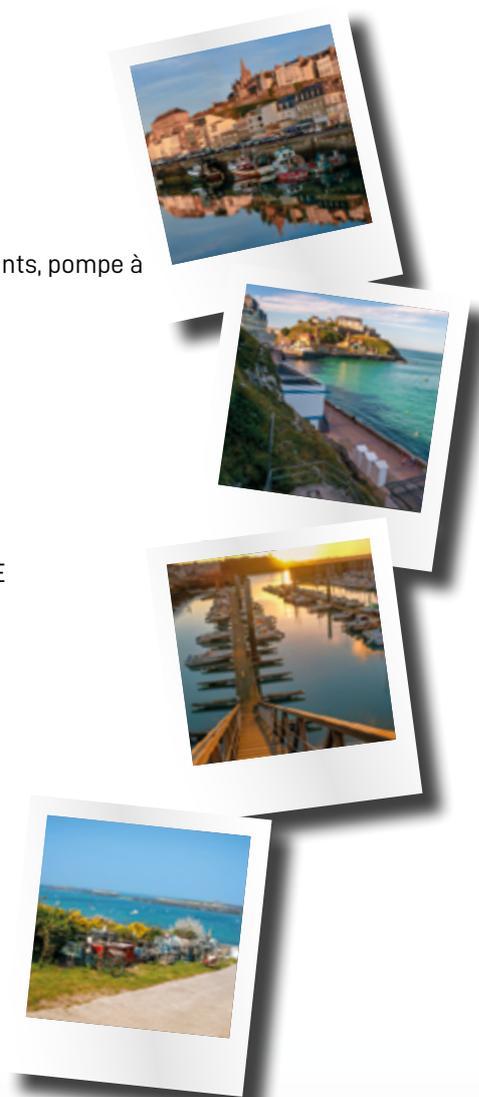
AXE SAIL

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE

TIROT

Mécanique marine Port de Herel – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 91 29 00



AVIS DE COURSE

SAINT VAAST LA HOUGUE > CHERBOURG-EN-COTENTIN / CHERBOURG-EN-COTENTIN > PORT DIÉLETTE / PORT DIÉLETTE > BARNEVILLE-CARTERET / BARNEVILLE-CARTERET > JERSEY / JERSEY > JERSEY / JERSEY > GRANVILLE

La course est organisée par le YACHT CLUB de GRANVILLE avec le concours du Comité Départemental de Voile, des clubs de voile, des villes étapes et l'assistance de la SARL B20. Le Conseil Départemental de la Manche, La région Normandie, les communautés de communes et les municipalités des villes-étapes sont les partenaires publics de l'épreuve.

1. RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones,
- 1.3. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer entre l'égale du coucher du soleil et celle du lever de soleil.
- 1.4. les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) catégorie. Sont obligatoires pour tous les bateaux, en plus de l'armement obligatoire pour les RSO catégorie 4 :
 - Des brassières de sauvetage + 150 N correspondant au nombre d'équipiers
 - Un moteur fixe ou hors-bord avec la quantité de carburant nécessaire pour permettre au départ de chaque étape de rejoindre le port d'arrivée. Une vitesse de propulsion d'au moins 4 nœuds est obligatoire.
 - Une VHF (fixe ou portable) avec ASN en état de marche en règle avec l'ANFR pour les bateaux français et avec l'autorité de télécommunication compétente pour les bateaux étrangers.
 - Un transpondeur AIS est fortement recommandé.
 - Un canot de survie, à jour de révision, adapté au nombre de personnes embarquées.
 - Des feux de navigation fixes en état de marche, ainsi qu'un jeu de feux de secours.
- 1.5. les règlements fédéraux
- 1.6. les règles contenues dans le guide Osiris Habitable 2022
- 1.7. En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaut.
- 1.8. Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse à la voix ou par VHF sur le canal de course.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles au plus tard à la confirmation des inscriptions le samedi 2 juillet 2022.
- 2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3. Une version provisoire pourra être mise en ligne dans les jours qui précèdent : <https://tourdesports50.fr>

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse : <https://tourdesports50.fr>

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. L'épreuve est ouverte à
 - tous les bateaux des classes Osiris habitable B, C, D, R1, R2, R3, R 4 et L, sous réserve de l'application de la règle 76.1 si le comité d'organisation, le comité de course ou le comité technique estime que le bateau a des caractéristiques qui ne lui permettent pas de participer en toute sécurité.
 - Le groupe net Osiris devra être supérieur ou égal à 8. Le certificat Osiris devra être à jour avant la confirmation des inscriptions.
 - Le tirant d'eau devra obligatoirement être inférieur ou égal à 2,50 m.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semihauturière de la Division 240.
 - L'équipage devra au minimum être constitué de deux personnes.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2. Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 pour l'équipage :

- a. Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile : Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger : un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en

français ou en anglais).

- c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- d. Un passeport national valide.
- e. Un « pass » sanitaire s'il est exigible au départ de la course.

4.2.2 pour le bateau :

- a. le certificat de jauge ou de rating valide.
- b. si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à : YACHT CLUB DE GRANVILLE – Rue des Isles – BP 317 – 50400 GRANVILLE, jusqu'au 25 juin 2022.

4.4. Les bateaux peuvent s'inscrire et régler en ligne sur <https://tourdesports50.fr/>

4.5. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6. Les inscriptions tardives seront acceptées, sous réserve des places disponibles (liste d'attente) moyennant une pénalité de 50 €.

4.7. Le nombre d'inscrits maximum est fixé à 105 bateaux suivant l'ordre d'arrivée, les suivants seront classés sur liste d'attente supplémentaire.

4.8. Pour que l'inscription soit complète, un chèque de caution de 300 € (cagnards, flammes, pavillons...) libellé à l'ordre du Yacht Club de Granville est à joindre à l'inscription.

5. DROITS À PAYER

5.1. Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription du 1 ^{er} au 25 JUIN	Droits d'inscription réglés avant le 15 Mai
70 € par personne avec un minimum de 210 €/ bateau	60 € par personne avec un minimum de 180 €/ bateau

5.2. Les droits seront encaissés lors de l'inscription du bateau. Ils sont payables par chèque bancaire, carte bancaire, Paypal ou virement bancaire (IBAN (International Bank Account Number) FR76 1380 7000 1032 9210 3063 012 - BIC: CCBPFRPPNAN

6. PUBLICITÉ

6.1. [DP] [NP] Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des cagnards que les concurrents sont tenus d'installer.

7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription : A ST VAAST LA HOUGUE : Le 2 juillet de 09 :30 à 12 :30 et de 14 :00 à 19 :00 8.2

7.2. Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Le Samedi 2 juillet, toute la journée, le dimanche 3 juillet de 09 h à 11 h, et à tout moment pendant l'épreuve, avant, pendant et après les courses.

7.3. Jours de course (Ce programme est indicatif et susceptible d'être modifié).

Dimanche 3 juillet	St Vaast La Hougue - Cherbourg
Lundi 4 juillet	Cherbourg - Dielette
Mardi 5 juillet	Dielette - Barneville Carteret
Mercredi 6 juillet	Barneville Carteret- Jersey
Jeudi 7 juillet	Jersey - Jersey
Vendredi 8 juillet	Jersey - Granville

7.4. L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11 :00.

7.5. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 12 :00

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat jauge Osiris valide.

8.2. [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du Samedi 2 juillet à partir de 10 :00.

8.3. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. PARCOURS

Les parcours sont de type : Côtier, côtier de nuit ou parcours construits. Un coefficient de 1 sera attribué pour toutes les courses.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La règle 44 s'appliquera.

11. CLASSEMENTS

11.1. Le système de classement est le suivant : points attribués « a minima » selon la règle de l'annexe A 4. Les Page 3 classements seront effectués en temps compensé (système temps sur temps). La flotte sera divisée en plusieurs flottes. Il y aura un classement par flotte. La répartition des flottes sera précisée sur les instructions de course.

11.2. Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

11.3. a) Quand moins de 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) A partir de 7 courses validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11.4. La règle A5.3 s'applique.

11.5. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés et autorisés par le comité d'organisation.

13. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. PLACES DE PORT - FESTIVITES

[DP] [NP] Les bateaux doivent respecter les places qui leur ont été attribuées par les autorités portuaires. Les places de port sont gratuites à St Vaast la Hougue du Dimanche 26 juin au jour du départ, dans chacun des ports étapes aux escales, ainsi qu'à Granville les 8, 9 et 10 juillet.

15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

16. PROTECTION DES DONNÉES

16.1. Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2. Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers du classement général pour chaque flotte, et quelques lots pourront être attribués par tirage au sort ou sur des thèmes particuliers. Des prix spéciaux pourront être remis aux classements d'étapes.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le YACHT CLUB DE GRANVILLE – BP 317 – 50400 GRANVILLE

Téléphone : +33 (0)233 500 425

Mail : yachtclub.granville@gmail.com

Web : <https://yachtclubgranville.com> <https://tourdesports50.fr>

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 Translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (Damages) :

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (Changes to prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

